

Message aux actionnaires

le 14 mai 2002

Nous sommes très heureux de vous présenter ce rapport sur nos résultats pour le trimestre terminé le 31 mars 2002. Au cours de ces trois mois des plus fructueux, la Société a atteint plusieurs de ses objectifs clés.

Au début de l'exercice, nous avons annoncé la conclusion d'un contrat de licence avec Biovail Corporation relativement aux droits de commercialisation aux États-Unis de Fibrostat[®], crème topique novatrice destinée au traitement des cicatrices hypertrophiques consécutives à une chirurgie ou à des brûlures. Dans le cadre de cette entente, Biovail a investi 4 millions \$ dans des actions privilégiées de Procyon et s'est engagée à verser 5 millions \$ en paiements d'étape sur les droits de licence ainsi qu'à payer des redevances dans les deux chiffres sur les ventes de Fibrostat[®] une fois qu'il sera commercialisé. De plus, Biovail prendra en charge tous les frais liés aux essais cliniques et à l'approbation réglementaire du produit aux États-Unis. Comme Procyon a déjà cédé les droits canadiens de Fibrostat[®] à Biovail, l'entente visant le marché américain resserre nos liens avec cette société et permettra la mise en œuvre d'un plan concerté pour l'ensemble de l'Amérique du Nord en ce qui concerne les essais cliniques et l'approbation réglementaire de Fibrostat[®].

Comme prévu, nous avons terminé les essais cliniques de phase II au Canada pour Fibrostat[®] et nous prévoyons avoir complété toutes les analyses statistiques des résultats au cours du deuxième trimestre de 2002.

C'est également avec plaisir que nous annonçons la signature, au premier trimestre, d'une entente exclusive d'option de licence avec Chiron Corporation pour l'une de nos plates-formes technologiques, la protéine sécrétoire de la prostate (PSP⁹⁴), destinée au traitement et au diagnostic du cancer de la prostate. Cette entente, d'une durée de six mois, donnera à Chiron l'occasion d'évaluer les applications thérapeutiques potentielles de la PSP⁹⁴ – et notamment une forme recombinante de la PSP⁹⁴ – en vue d'une éventuelle entente de licence.

Nous avons aussi été ravis d'apprendre, concernant cette plate-forme technologique, que la Medicines Control Agency du Royaume-Uni a donné son aval à la réalisation d'essais cliniques chez les humains avec le PCK3145, peptide synthétique analogue à la PSP⁹⁴ et destiné au traitement du cancer de la prostate hormono-résistant à un stade avancé. Les essais cliniques de phase IIa, que nous prévoyons débiter en juin 2002, constituent un jalon important, puisque le PCK3145 a été mis au point entièrement dans nos laboratoires. Par ailleurs, nous continuons à faire des progrès rapides au chapitre de la mise au point d'un test diagnostique / pronostique à la PSP⁹⁴ pour le cancer de la prostate.

La mise au point de l'anticorps monoclonal c2C5 issu de notre seconde plate-forme technologique, les anticorps antinucléosomes (ANA) respecte l'échéancier. Nous prévoyons

produire un anticorps chimérique conforme aux bonnes pratiques de fabrication qui pourra servir à des essais cliniques chez les humains prévus vers la fin de 2002 ou au début de 2003.

La société IMI International Medical Innovations Inc, avec laquelle nous avons conclu un contrat de licence pour la technologie Colopath[®], fait actuellement des essais cliniques intégrant Colopath[®] à son test ColorectAlert^{MD} pour le dépistage du cancer colorectal. Parallèlement à ces essais, nous menons des négociations avec d'éventuels partenaires en vue de la commercialisation.

Le 10 mai 2002, la Société a complété avec succès un placement suite à une convention de prise ferme par l'émission de 6 897 600 unités au prix de 1,45 \$ chacune, pour un produit brut total de 10 millions \$. Chaque unité est constituée d'une action ordinaire de Procyon et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet au porteur d'acheter une action ordinaire supplémentaire de Procyon au coût de 1,75 \$ en tout temps jusqu'en novembre 2003.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. J. Mäder', written in a cursive style.

Hans J. Mäder
Président du conseil, président et chef de la direction,

Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation

La présente information doit être lue en parallèle avec nos états financiers consolidés, non vérifiés, et les notes afférentes figurant dans le présent rapport, ainsi qu'avec les états financiers consolidés et vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 et les notes afférentes, lesquels sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Comparaison entre le trimestre terminé le 31 mars 2002 et celui terminé le 31 mars 2001

La perte nette de la Société a été de 1 612 835 \$ ou 0,04 \$ par action ordinaire au premier trimestre de 2002, en regard d'une perte nette de 1 968 217 \$ ou 0,04 \$ par action ordinaire pour le même trimestre l'an dernier.

Les produits pour le présent trimestre s'élèvent à 71 337 \$, contre 177 103 \$ au premier trimestre de 2001. La baisse des produits est imputable à la régression des intérêts créditeurs, qui tient à la diminution du niveau de l'encaisse et des placements à court terme au présent trimestre, ainsi qu'au repli des taux d'intérêts comparativement aux trois premiers mois de l'exercice précédent. Cette baisse a toutefois été en partie contrebalancée par les produits tirés de licences au premier trimestre de 2002.

Les charges de recherche et développement ont totalisé 1 235 285 \$ au présent trimestre, alors qu'elles s'étaient chiffrées à 1 409 439 \$ à la période correspondante de l'exercice précédent, soit une diminution de 12 %. L'écart s'explique principalement par les dépenses plus élevées engagées au premier trimestre de 2001 au titre des technologies PSP⁹⁴ et ANA. En outre, la Société a tiré profit de crédits d'impôt plus élevés pendant le présent trimestre, ceux-ci étant passés de 159 000 \$ en 2001 à 179 000 \$ cette année. Les frais de recherche et développement ont pesé pour 66 % dans les dépenses totales avant crédits d'impôt au présent trimestre, tandis qu'elles représentaient 61 % de ces dépenses au terme de la première période trimestrielle de 2001.

À 506 960 \$, les charges générales et administratives au présent trimestre sont en baisse de 285 224 \$, ou 36 %, par rapport à la même période l'an dernier. Cette réduction tient essentiellement à la réduction des honoraires professionnels et des frais de rémunération et de recrutement au premier trimestre de 2002 par rapport au même trimestre l'an dernier.

Les frais d'amortissement sont passés de 102 302 \$ au premier trimestre de 2001 à 120 654 \$ au présent trimestre de 2002. Cette hausse découle d'investissements en propriété intellectuelle effectués au cours de l'exercice de 2001.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Les espèces et quasi-espèces et les placements à court terme totalisaient 7 648 032 \$ au 31 mars 2002, contre 5 566 152 \$ au 31 décembre 2001. Cette hausse de 2 081 880 \$ est attribuable à l'émission de 4 000 000 \$ d'actions privilégiées de premier rang, Série 1, le 4 janvier 2002; cette émission est liée à l'entente de licence conclue avec Biovail Corporation relativement aux droits de commercialisation de FIBROSTAT® aux États-Unis. Un montant de 447 250 \$ provient également du remboursement d'un prêt consenti à un actionnaire ainsi que des actions ordinaires émises au premier trimestre à la suite de l'exercice de certaines options d'achat d'actions. Au total, 2 359 955 \$ ont été consacrés au financement des activités d'exploitation pendant le trimestre, somme qui comprend une augmentation des soldes hors caisse du fonds de roulement de 867 774 \$.

En outre, le 10 mai 2002, la Société a réalisé un produit brut en espèces de 10 millions \$ par suite de l'émission d'unités, chacune comprenant une action ordinaire et un demi-bon de souscription d'action ordinaire. La direction est d'avis qu'en ajoutant le produit de ce placement aux espèces et aux placements à court terme dont elle dispose déjà, la Société a suffisamment de liquidités pour soutenir ses activités pendant plus de deux ans.

Énoncés prospectifs

Les énoncés par la direction contenus dans la présente analyse de la situation financière et des résultats d'exploitation sont, de par leur nature, des énoncés prospectifs. Pour de nombreuses raisons, les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés.

PROCYON BIOPHARMA INC.
BILANS CONSOLIDÉS

Aux

	31 mars 2002 (non vérifié) \$	31 décembre 2001 (vérifié) \$
ACTIF		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	5 565 552	540 934
Placements à court terme	2 082 480	5 025 218
Débiteurs	200 700	324 922
Crédits d'impôt à l'investissement recouvrables	1 397 537	1 806 064
Charges payées d'avance	62 340	33 263
	9 308 609	7 730 401
Immobilisations corporelles	476 728	494 103
Propriété intellectuelle	4 748 054	4 845 918
Placements	53 001	53 001
	14 586 392	13 123 423
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	642 724	1 994 153
Produits comptabilisés d'avance	97 933	117 950
	740 657	2 112 103
Débeture convertible	50 000	50 000
Actions privilégiées (note 3)	4 000 000	-
	4 790 657	2 162 103
Capitaux propres [note 3]		
Capital social	33 945 337	33 498 087
Capital d'apport additionnel	862 000	862 000
Bons de souscription	233 687	233 687
Composante capitaux propres de la débeture convertible	612 500	612 500
Déficit	(25 857 789)	(24 244 954)
	9 795 735	10 961 320
	14 586 392	13 123 423

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

PROCYON BIOPHARMA INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS
ET DU DÉFICIT
(non vérifié)

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2002	2001
	\$	\$
PRODUITS		
Produits tirés de licences	20 017	-
Intérêts créditeurs et autres produits	51 320	177 103
	71 337	177 103
CHARGES		
Recherche et développement	1 235 285	1 409 439
Crédit d'impôt à la recherche et au développement	(179 000)	(159 000)
Charges générales et administratives	506 960	792 184
Amortissement des immobilisations corporelles	19 905	20 199
Amortissement de la propriété intellectuelle	100 749	82 103
Intérêts débiteurs et charges bancaires	273	395
	1 684 172	2 145 320
Perte nette	(1 612 835)	(1 968 217)
Déficit au début de la période	(24 244 954)	(14 892 791)
Déficit à la fin de la période	(25 857 789)	(16 861 008)
Perte de base et diluée par action	(0,04)	(0,04)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	45 210 669	43 887 500

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

PROCYON BIOPHARMA INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
(non vérifié)

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2002	2001
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(1 612 835)	(1 968 217)
Élément sans effet sur les liquidités		
Amortissement	120 654	102 302
	(1 492 181)	(1 865 915)
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement liée à l'exploitation	(867 774)	(149 143)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(2 359 955)	(2 015 058)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de propriété intellectuelle	(2 885)	(80 822)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 530)	(28 972)
Vente de placements à court terme	2 942 738	199 892
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	2 937 323	90 098
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions ordinaires	447 250	32 716
Émission d'actions privilégiées	4 000 000	-
Émission d'une débenture convertible	-	62 500
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	4 447 250	95 216
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces	5 024 618	(1 829 744)
Espèces et quasi-espèces au début de la période	540 934	2 150 290
Espèces et quasi-espèces à la fin de la période	5 565 552	320 546
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Liquidités versées durant la période pour intérêts	-	-

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2002

(non vérifié)

1. Mode de présentation

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, et les conventions comptables et les méthodes d'application sont identiques à celles des états financiers annuels les plus récents, sauf dans le cas des modifications de conventions comptables décrites à la note 2. Les états financiers intermédiaires ne contiennent pas toutes les informations exigées pour les états financiers annuels et doivent être lus avec les plus récents états financiers annuels au 31 décembre 2001 et pour l'exercice terminé à cette date.

2. Modifications des conventions comptables

i) Actifs incorporels

En date du 1^{er} janvier 2002, la Société a adopté prospectivement les nouvelles recommandations publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement à la méthode d'évaluation et aux obligations de présentation et d'information en matière d'actifs incorporels. Les nouvelles recommandations exigent que les actifs incorporels constatés soient amortis sur leur durée de vie utile pour l'entreprise, à moins que leur durée de vie soit tenue pour indéfinie. Lorsque la durée de vie utile d'un actif incorporel est tenue pour indéfinie, l'actif ne doit pas être amorti tant et aussi longtemps que sa durée de vie n'est pas considérée comme limitée. La méthode d'amortissement ainsi que l'estimation de la durée de vie utile d'un actif incorporel doivent être réexaminées annuellement. Les actifs incorporels amortissables doivent être soumis à un test de dépréciation, et ce, par la comparaison de la valeur comptable nette à la valeur recouvrable nette alors que pour les actifs incorporels non amortissables, la valeur comptable nette est comparée à la juste valeur de l'actif. L'adoption des nouvelles recommandations n'entraînera aucune incidence sur les actifs incorporels constatés de la Société puisque leur durée de vie utile n'est pas considérée comme indéfinie. Cependant, la Société doit répondre à des exigences additionnelles d'information sur ses actifs incorporels.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2002

(non vérifié)

ii) Rémunération à base d'actions et autres paiements à base d'actions

À compter du 1^{er} janvier 2002, la Société a également adopté les nouvelles recommandations de l'ICCA concernant la rémunération à base d'actions et autres paiements à base d'actions. Dans les limites permises, la Société a appliqué ce changement prospectivement à l'égard des nouvelles attributions consenties à compter du 1^{er} janvier 2002. La Société a choisi de ne comptabiliser aucune rémunération lorsque des options d'achat d'actions sont attribuées à des employés et des administrateurs en vertu de régimes d'options d'achat d'actions qui ne comportent pas de possibilité de règlement en espèces. Toutefois, les attributions directes d'actions aux employés ainsi que les actions et les options d'achat d'actions attribuées aux non-salariés seront comptabilisées selon la méthode de la juste valeur pour la rémunération à base d'actions. La juste valeur des attributions directes d'actions doit être établie selon le cours de l'action de la Société et la juste valeur des options d'achat d'actions doit être déterminée à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes. Au cours des périodes précédant le 1^{er} janvier 2002, la Société n'a pas comptabilisé de rémunération lorsque des actions ou des options d'achat d'actions étaient émises aux employés. Les renseignements pro forma sur le bénéfice net doivent être établis comme si la Société avait comptabilisé les options d'achat d'actions attribuées aux employés après le 31 décembre 2001 selon la méthode de la juste valeur. La juste valeur des options doit être évaluée à la date d'attribution à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes et des hypothèses sur les taux d'intérêt sans risque moyens pondérés, le rendement de l'action, les facteurs de volatilité moyens pondérés du cours prévu des actions ordinaires de la Société et la durée prévue moyenne pondérée des options en nombre d'années. Pour les besoins des chiffres pro forma, l'amortissement de la juste valeur estimative des options est passé en charges sur la période d'acquisition des options. Aucune option d'achat d'actions n'a été attribuée aux employés ni aux administrateurs au cours du trimestre terminé le 31 mars 2002. Par conséquent, aucun renseignement pro forma sur le bénéfice net, le résultat de base par action et le résultat dilué par action n'est présenté.

3. Capital social

Actions ordinaires

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Au 31 mars 2002, 45 429 008 actions ordinaires évaluées à 33 945 337 \$ étaient émises et en circulation (45 114 008 actions ordinaires évaluées à 33 498 087 \$ au 31 décembre 2001). Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2002, 315 000 actions ordinaires ont été émises au comptant à l'exercice des options d'achat d'actions et d'un prêt d'actionnaire de 100 000 \$ a été remboursé.

Procyon Biopharma Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2002

(non vérifié)

Actions privilégiées

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et de second rang sans droit de vote ni valeur nominale.

Le 4 janvier 2002, la Société a émis 4 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, Série 1, pour une contrepartie totale de 4 000 000 \$. Du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2006, les porteurs de ces actions pourront choisir soit de i) les convertir en actions ordinaires à deux fois le cours du marché à la date de conversion, soit de ii) demander à Procyon de les racheter au comptant, dans lequel cas Procyon doit racheter les actions si elle a reçu suffisamment de fonds à la suite d'un contrat de licence avec le porteur, sinon, Procyon pourra convertir ces actions en actions ordinaires au cours du marché à la date de conversion. Si aucun choix n'est produit avant le 31 décembre 2006, Procyon pourra racheter les actions jusqu'au 30 janvier 2007 au comptant ou les convertir en actions ordinaires au cours du marché à la date de conversion. Étant donné que les actions sont rachetables au gré du porteur, elles figurent au passif du bilan.

Régime d'options d'achat d'actions

Au 31 mars 2002, 3 558 932 options d'achat d'actions étaient en circulation par rapport à 3 958 932 au 31 décembre 2001. Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2002, aucune option n'a été attribuée, 315 000 options ont été exercées et 85 000 actions ont été frappées d'extinction.

Bons de souscription

Au 31 mars 2002, 5 470 625 actions ordinaires étaient réservées pour émission à l'exercice de bons de souscription, soit comme au 31 décembre 2001.

4. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la période courante.

5. Faits postérieurs à la date du bilan

Le 5 avril 2002, la Société a modifié les modalités des bons de souscription d'actions ordinaires émis le 31 juillet 2000 en diminuant le prix d'exercice de 3,93 \$ à 2,62 \$ l'action ordinaire, et en prolongeant jusqu'au 10 avril 2003 la durée d'exercice des bons de souscription. Pour les initiés de la Société, ces modifications entreront en vigueur seulement à la suite de l'approbation des actionnaires de la Société au cours de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires qui aura lieu le 5 juin 2002. À la suite de ces modifications, la Société augmentera le capital d'apport de 350 000 \$ avec une imputation de compensation au déficit.

Le 10 mai 2002, la Société a vendu 6 897 600 unités à 1,45 \$ chacune pour un produit total de 10 001 520 \$, avant les frais d'émission au comptant évalués à 900 000 \$. Chaque unité était composée d'une action ordinaire de la Société et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription d'action ordinaire entier permet à son porteur d'acheter une action ordinaire supplémentaire de la Société, à 1,75 \$, jusqu'au 10 novembre 2003.